

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **89 (1963)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIVERS

Bourse « O.-H. Ammann Scholarship Fund »

L'Ecole polytechnique fédérale, Zurich, nous prie d'annoncer la mise au concours d'une bourse de \$ 4000 pour l'année universitaire 1963/64.

La bourse sert à la formation scientifique avancée dans une université américaine ou à un voyage d'études aux Etats-Unis en vue du perfectionnement professionnel.

Peuvent poser leur candidature les étudiants ayant réussi la seconde série des examens propédeutiques et les diplômés de la Section du génie civil de l'EPF.

Les candidatures doivent parvenir au président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale d'ici au samedi 15 juin 1963 au plus tard, et comprendre les documents suivants :

- Curriculum vitae et études accomplies.
- But du séjour ou du voyage d'études.
- Copies ou photocopies des certificats des examens propédeutiques et de diplôme.
- Deux recommandations de professeurs de génie civil.
- Attestation relative à une connaissance suffisante (orale et écrite) de la langue anglaise.

Sur demande, la Chancellerie du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale (Bureau 47 d I, bâtiment principal, Leonhardstr. 33, Zurich 6, tél. (051) 32 73 30, interne 21 24) donne des renseignements supplémentaires.

Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment

On nous prie de signaler que les ouvrages spéciaux ci-dessous sont en vente au Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment, Zurich, Torgasse 4 (tél. 051/47 25 65) :

- ABC, Sélection de la Classification décimale universelle. Abrégé pour architectes, entrepreneurs, ingénieurs civils. 75 pages A5, cartonné; en français, allemand ou italien (autres langues sur demande) Fr. 15.40
- La coordination modulaire dans le bâtiment / Die Modul-Ordnung im Hochbau, par PIERRE BUSSAT, édité chez Krämer, Stuttgart, par le Centre d'études pour la rationalisation du bâtiment. — Un volume de 77 pages A4, relié toile, 25 pages d'illustrations; à paraître prochainement env. » 20.—
- Prix spécial pour les membres de la FAS et de la SIA » 16.—
- Bauen + Wohnen, Nr. 11/1962: Planen und rationelles Bauen. » 4.80
- Prix spécial pour les membres de la FAS et de la SIA » 4.—

Le stock étant limité, les commandes seront exécutées dans l'ordre d'arrivée.

LES CONGRÈS

Société Suisse de Mécanique des sols et des travaux de fondations

Réunion de printemps 1963

les 14/15 juin, à Lugano

PROGRAMME

VENDREDI 14 JUIN

Exposés au Casino Kursaal, Lugano, riva Albertoli 1, 1^{er} ét.
13.50 - 14.00 Ouverture de la séance, par M. CH. SCHAE-
RER, ingénieur, président.

14.00 - 14.30 M. F. ZORZI, conseiller d'Etat, Bellinzone :
Le programme de l'autoroute nationale au
Tessin.

- 14.30 - 15.30 M. E. DAL VESCO, professeur de géologie à
l'EPF, Zurich : *Geotechnische Probleme im
Abschnitt Lugano-Chiasso.*
- 15.30 - 16.00 M. M. WALDBURGER, ingénieur chez Zschokke
& Cie, S.A., Bellinzone : *Bodenmechanische
Probleme im Zusammenhang mit dem Auto-
bahnbau in Bissone/Süd.*
- 16.00 - 16.15 Discussion.
- 16.15 - 16.30 Pause.
- 16.30 - 17.30 M. A. LINDER, ingénieur VAWE, Zurich :
*Bodenmechanische und fundationstechnische
Probleme einiger Bauwerke im Raume Chiasso.*
- 17.30 - 17.45 Discussion.
- 17.45 - 18.00 Information sur les excursions.
- 18.00 - 18.45 Assemblée générale.

SAMEDI 15 JUIN

Excursions à Melide et Chiasso, sous la direction des
ingénieurs du Bureau de la Construction des routes
nationales, Bellinzone. (Chef: M. R. Colombi, ingé-
nieur.)

Matin: visite du chantier de Melide. Après-midi:
visite des chantiers de la région de Mendrisio-Chiasso.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des techniciens va-t-il subsister ?

L'Union technique suisse, UTS, a diffusé à la suite de
sa conférence des présidents au Locle, un communiqué
de presse qui mentionne notamment que l'UTS défend
à la fois les efforts faits pour le maintien du Registre
suisse et ceux tendant à octroyer aux techniciens les
titres d'« ingénieur ETS » et « architecte ETS ».

La Société suisse des ingénieurs et des architectes,
SIA, a fait comprendre clairement à l'UTS, dans une
déclaration datée du 27 novembre 1962, que les deux
choses sont inconciliables et qu'il s'agit, dans la question
des titres, de choisir entre des alternatives qui s'ex-
cluent l'une l'autre. Si les techniciens reçoivent déjà à la
sortie de l'école les mêmes titres que les diplômés des
hautes écoles techniques, cela signifie la disparition du
Registre suisse, qui est basé sur le principe de la *quali-
fication*.

La déclaration de la SIA à l'UTS du 27 novembre 1962
dit ce qui suit :

- Si les personnes sortant des écoles techniques moyennes
recevaient les titres d'« ingénieur » et d'« architecte »,
le Registre suisse des ingénieurs, des architectes et des
techniciens perdrait sa raison d'être. Un patronage de
la SIA ne serait alors plus possible. Les techniciens
et les autodidactes perdraient la chance dont ils dis-
posent actuellement de pouvoir figurer sur la même
liste que leurs collègues des hautes écoles techniques,
en apportant la preuve de capacités professionnelles
solides. Dans le Registre européen de la FEANI (Fédé-
ration européenne d'associations nationales d'ingé-
nieurs), les personnes issues d'un technicum suisse
seraient irrémédiablement inscrites dans la section
inférieure et n'auraient plus aucune possibilité d'être
admisés dans une section supérieure.
- Si le changement de dénomination devenait effectif, il
en résulterait une confusion des notions dans le public,
du fait de la ressemblance des titres décernés par les
hautes écoles techniques et par les écoles moyennes.
- L'Union technique suisse porterait l'entière respon-
sabilité d'une telle évolution. Elle a pris la direction
du mouvement des techniciens à un moment où il eût
encore été possible de trouver une solution raisonnable.

La seule possibilité de sauver le Registre suisse —
solution libérale typiquement suisse qui favorise la pro-
motion des autodidactes — est donnée par l'article 46
du projet de loi fédérale sur la formation profession-
nelle, qui prévoit pour les personnes sortant des tech-
nicums le titre protégé légalement d'« ingénieur-techni-
cien ETS » et « architecte-technicien ETS ».